

ASSEMBLÉE NATIONALE4 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF466

présenté par

Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Duby-Muller, Mme Beauvais, M. Nury, M. Menuel,
M. Viala et M. Lurton
-----**ARTICLE 29**

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le DEFI (Comité de Promotion et Développement économique de l'habillement) est financé à 100% par une taxe affectée que paient les entreprises de la filière habillement.

L'alinéa 27 prévoit une baisse du plafond des ressources du DEFI. Les sommes se trouvant au-dessus de ce plafond seront reversées à l'Etat.

Autrement dit, cet alinéa crée une taxe sur la mode, de 7% ! Une telle disposition va fragiliser le domaine de la création, du savoir-faire et les PME du secteur alors que la mode est un secteur d'excellence français. C'est un pilier de l'économie avec une force de rayonnement puissante dans le monde. Il a des effets connexes sur le tourisme et son PIB est supérieur à celui de l'automobile et de l'aéronautique réunis.

Le Gouvernement annonce qu'il n'y a pas de nouvel impôt et en même temps impose, sans concertation avec la profession, une taxe supplémentaire à la mode. Au lendemain de la Fashion Week à Paris, il convient de supprimer ce nouvel impôt sur la mode.